Cahors (46) : un Guinéen, sous le coup d’une OQTF, agresse, mord, insulte et menace de mort un agent SNCF, 2 policiers et un agent de sécurité. “Il est dans une société qui ne lui fait pas de place. On peut comprendre qu’il ait pu exploser !”

01/02/2022 à 22h47



Arrivé seul de Guinée à l’âge de 13 ans, Bâ a glissé dans la délinquance. lI est sous le coup d’une OQTF ; à la gare de Cahors, il s’est montré violent et vient d’être condamné.

Il a quitté Conakry, capitale de la Guinée, mineur non accompagné, pour fuir notamment, les châtiments corporels de l’imam d’une école coranique (1). Il rejoint la France, espérant retrouver ses demi-frères, mais ses démarches restent vaines (…) La drogue et l’alcool deviennent ses principales sources d’évasion ; oisif, perdu dans le dédale administratif de sa situation, le voilà glisser dans la délinquance. Après

les premières condamnations pénales devant le tribunal pour enfants, succèdent les condamnations du tribunal correctionnel.

(…) Aujourd'hui, Bâ est âgé de 20 ans. Début janvier 2022, il est sorti d'une année d'incarcération préventive pour des faits de vols aggravés avec violence, pour lesquels il n'a pas encore été jugé !

Il était venu à la gare pour prendre le train…

Ce mardi 1er février 2022, Bâ est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Cahors, dans le cadre de la procédure dite de comparution immédiate, pour des faits commis dans le hall de la gare de Cahors, il y a cinq jours. Peu après 14 heures, Bâ fait son entrée dans le box des accusés, sous escorte policière. Ce jeune africain se voit reprocher une série d'infractions : outrage à agent de la SNCF, outrage à agent de la sécurité privée et violence, outrage et violence sur deux policiers et menaces de mort, dégradation de la portière d'un véhicule de police. Un jour d'ITT (2) est retenu pour l'agent SNCF, deux jours d'ITT pour les deux policiers, et quatre jours d'ITT pour l'agent de sécurité. Il est reproché à Bâ d'avoir donné des coups de pied, d'avoir mordu, d'avoir insulté, menacé de mort.

(…) Il était environ 21 h vendredi 28 janvier 2022, lorsque l'agent de sécurité de la gare, s'apprête à fermer les portes du hall. Les personnes qui s'y trouvent encore à ce moment-là quittent les lieux, mais Bâ ne semble pas disposé à suivre le mouvement. Il refuse de sortir et insulte l'agent de sécurité et l'agent de la SNCF. Il est rapporté que Bâ aurait jeté son téléphone portable en direction de l'agent de sécurité, sans toutefois le toucher. Les injures fusent. L'agent de sécurité plaque le jeune africain au sol. Celui-ci se rebiffe à coups de pied, alors que la police est alertée. Bâ est maintenu au sol. L'agent de sécurité est mordu aux doigts. Un témoin observe la scène, derrière les portes vitrées.

Au moment où les policiers interpellent Bâ, celui-ci redouble d'agitation et l'un des policiers reçoit un coup de pied au bas-ventre. En même temps, insultes et menaces de mort pleuvent à profusion.

(…) Le président livre quelques éléments sur la personnalité du prévenu, né à Conakry en 2001. Son casier judiciaire porte trois mentions. Bâ circule d'un accueil de jour à l'autre. Ce soir-là, il voulait retourner en Corrèze, où il fait l'objet d'un suivi socio-judiciaire. Bâ est arrivé tout seul en France, ses demi-frères ne l'ont pas accueilli. Bâ se retrouve en France en situation irrégulière ; il n'a pas de titre de séjour et fait l'objet d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Bâ a fait appel de la décision prise à son encontre.

(…) L'avocat fait ensuite référence aux éléments du parcours de vie de son client qu'il a pu recueillir. Bâ est un enfant Africain délaissé, qui aurait suivi un enseignement coranique à grands coups de bâtons « souvent châtié par celui qui avait mission de l'éduquer ! »

Me Bernabeu précise : « Il a quitté la Guinée à l'âge de 13 ans tout seul ; c'était un mineur isolé. (…) L'avocat termine : « Il est dans une société qui ne lui fait pas de place et on peut comprendre comment dans une telle situation il ait pu exploser ! »

(…) « Si vous envisagez de rester sur le territoire national, je vous invite à vous ressaisir » termine le président, sans toutefois donner de précision sur la manière dont ce prévenu pourra payer le montant des sommes dont il est condamné à s'acquitter.

Actu.fr

Merci à **Adri**